



Québec, le 31 août 2022

PAR COURRIEL

Monsieur James Murphy
Comité climatique des citoyens de Montréal
j.r.s.murph@gmail.com

Objet : Engagements environnementaux du PLQ

Monsieur,

Au nom du Parti libéral du Québec, j'accuse réception de la correspondance que vous nous faisiez parvenir, par voie électronique, le 18 août dernier, et je vous en remercie.

À la suite du dévoilement de notre plateforme électorale qui s'est tenu le 11 juin dernier et que nous vous invitons à consulter au : www.plq.org, nous pouvons dès maintenant vous confirmer que l'environnement et la lutte aux changements climatiques sont parties prenantes dans notre campagne. D'ailleurs, quelques propositions structurantes, comme le Projet ÉCO, ont été mises de l'avant et répondent à vos préoccupations.

Par rapport avec vos questions, je suis en mesure de vous confirmer que notre objectif de réduction des gaz à effet de serre est une réduction de 45 % par rapport au niveau de 1990 et l'atteinte de la carboneutralité en 2050. Dans cette optique, nous comptons adopter une *Loi sur la carboneutralité* qui permettrait d'établir un plan clair pour atteindre ces objectifs et établir des objectifs intérimaires aux 5 ans.

Dans un prochain gouvernement libéral, c'est la première ministre qui sera directement responsable de l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de serre afin d'assurer la cohésion de l'ensemble du gouvernement et des ministères.

Nous organiserons par ailleurs rapidement une « COP-Québec » qui réunira des scientifiques, des chercheurs et des gouvernements de partout en Amérique du Nord afin d'identifier les meilleures pratiques et d'établir un plan clair d'atteinte de ces objectifs ambitieux.

254, rue Queen
Montréal (Québec) H3C 2N8



1150, boul. Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1M 2S4

La Bourse du carbone est une réalisation libérale qui démontre déjà son utilité pour financer nos projets de lutte aux changements climatiques. Ce sont les activités de cette bourse qui déterminent le prix du carbone du Québec, contrairement à d'autres provinces canadiennes qui utilisent une autre méthode de tarification du carbone (Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Alberta). Le gouvernement du Québec a donc un pouvoir limité pour fixer le prix de la tonne de carbone. Nous allons toutefois nous assurer que ce prix est suffisant pour rencontrer nos objectifs de réduction de GES.

Depuis que le ministre de l'Environnement a repris le contrôle du Fonds vert (renommé le Fonds pour l'électrification et les changements climatiques), on constate une plus grande opacité dans sa gestion. Plusieurs s'inquiètent de la politisation qui entoure ces changements. Un gouvernement libéral agira afin de restaurer une plus grande transparence dans la gestion de ce fonds et s'assurera que les sommes soient utilisées à bon escient.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre vision et nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

L'équipe libérale